



Ferrures de Bâtiment Inc.

Architectural Hardware Inc.

Tous les ensembles de poignées de porte vendus par **Ferco Ferrures de Bâtiment Inc.** sont garantis pour une période de **5 ans** contre les défauts de matériaux et de fabrication, tant que les produits demeurent la propriété de l'acheteur original et qu'ils sont utilisés dans la résidence où ils ont été installés à l'origine.

Cette garantie limitée couvre uniquement un usage résidentiel et une preuve d'achat originale est requise pour présenter une réclamation.

Cette garantie exclut : les égratignures et/ou abrasions, les produits ayant été altérés et/ou mal installés, abusés et/ou mal utilisés. Tout ensemble de poignées utilisés dans un édifice commercial est exclu. La garantie de 5 ans ne couvre pas les produits endommagés lors d'un événement naturel ni ceux qui présentent une usure normale due au temps. Les ensembles de poignées qui n'ont pas été entretenus conformément aux directives écrites du fabricant sont également exclus de la présente garantie.

Cette garantie ne peut être utilisée que par les personnes ou entités ayant fait l'achat d'ensembles de poignées de porte pour la revente ou pour une utilisation dans le cadre de leurs activités courantes.

Dans l'éventualité où un ensemble de poignées de porte serait défectueux, **Ferco Ferrures de Bâtiment Inc.** pourra, à sa seule discrétion, réparer ou remplacer la quincaillerie défectueuse. Cette garantie ne couvre pas les frais de main-d'œuvre liés au démontage ou au remontage des poignées de porte, ni les frais de transport ou toute autre coût additionnel associé aux pièces de rechange.

Toute action entreprise en vertu de cette garantie ne sera valide que si un avis écrit est reçu par **Ferco Ferrures de Bâtiment Inc.** à l'intérieur d'une période de **5 ans**.

Cette garantie s'applique uniquement à l'entreprise à laquelle les produits ont été initialement vendus.

Ferco Inc. n'assumera
aucune autre garantie que ce soit
en tout ou en partie.

